

DECRET N° 81-164 du 5 Juin 1981

chargeant le Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de
Base, de l'intérim du Camarade Godjo François
AZODOGHEHO, Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative pour compter du
5 Juin 1981.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 5 Juin 1981, le Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du
Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence
du Camarade Godjo François AZODOGHEHO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : FR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 GPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMB-MDRAC 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DOCT 1
ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-